



## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS

Extrait conforme

Session du 1<sup>er</sup> trimestre 2026  
Séance du 03 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SILLINGY, dûment convoqué le dix-sept février, s'est réuni en session ordinaire au siège de ses séances en Mairie, sous la présidence de Yolande BAUDIN, vice-présidente.

Nombre de membres en exercice : 15

Secrétaire de séance : Christine PEPIN

	Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yolande BAUDIN	X		
Carole BERNIGAUD		X	
Jérôme CHAMOSSET	X		
Véronique REY	X		
Séverine CARTIER	X		
Mireille CORBET	X		
Alain GIMENEZ	X		
Odile GODDET	X		
Catherine MELAINE		X	
Christine PEPIN	X		
Virginie POMMIER	X		
Martine RABEAU	X		
Patrick RAPHOZ	X		
Isabelle RAVIER	X		
Yvan SONNERAT		X	

Délibération	N°2026-10	<b>APPROBATION DU CFU (compte unique financier) 2025 du CCAS et affectation des résultats 2025</b>
--------------	-----------	--

### Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

VU le courrier du 5 décembre 2024, par lequel la commune de SILLINGY ainsi que son CCAS ont opté pour le passage au Compte Unique Financier (CFU) au 1er janvier 2025.

Ce document unique, fusion entre le Compte Administratif produit par l'ordonnateur et le Compte de Gestion produit par le comptable public constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la lecture des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du Compte Administratif et du Compte de Gestion.

VU l'absence du Président lors du vote, la présidence de la séance étant assurée par Madame la Vice-Présidente du CCAS

ENTENDU l'exposé de Mme la Vice-Présidente du CCAS

Mairie de Sillingy



CONSIDÉRANT que le C.F.U met en évidence des informations clés sur la situation financière du CCAS, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques, il est proposé au Conseil d'administration du CCAS d'arrêter les comptes de l'exercice 2025 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES	DEPENSES
Prévisions budgétaires totale	22455,00	22455,00
Réalisations	15843.96	16089,56
RESULTAT DE L'EXERCICE	-245.60	
Résultat 2024 reporté	7095.00	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>6849.40</b>	

**Après en avoir délibéré, ADOPTE LES DISPOSITIONS SUIVANTES**

Nombre de votants	12
-------------------	----

POUR(S)	CONTRE(S)	ABSTENTION(S)
12	0	0

**ART. 1 :** approuve le compte financier unique (CFU) 2025 du CCAS

**ART. 2 :** décide d'affecter le résultat 2025 d'un montant de 6849.40€ au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2026

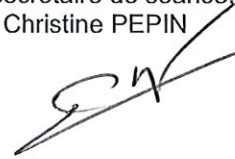
**ART. 3 :** donne pouvoir à la Vice-Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

La Vice-Présidente  
Yolande BAUDIN



Le secrétaire de séance,  
Christine PEPIN



Délibération exécutoire le  
 De sa transmission en Préfecture le :  
 De sa mise en ligne le :

